

Au sommaire

- 10 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Parties communes : modalités de location des places de stationnement adaptées aux occupants handicapés
- 12 ENTREPRISE**
Sociétés par actions. Nouvelles mesures facilitant la prise de décision et la participation des actionnaires
- 14 FAMILLE - PATRIMOINE**
Indivision. Incompétence du juge français pour connaître du partage entre résidents français d'un immeuble indivis espagnol
- 15 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Investissement locatif : extension du dispositif *Pinel* aux logements de la zone C et actualisation des plafonds
- 17 RURAL**
Aménagement foncier. Entremise de la SAFER en vue du louage de parcelles : les conditions particulières s'imposent aux candidats
- 18 PROFESSION**
Notaires. Fixation des cotisations de l'assurance vieillesse complémentaire et de l'assurance invalidité-décès

À LA Une

Les décrets du 5 mai 2017 relatifs aux sociétés pluri-professionnelles d'exercice

L'ordonnance du 31 mars 2016 a franchi une nouvelle étape dans la constitution des sociétés permettant l'exercice en commun de plusieurs professions libérales réglementées, avec la création de la société pluri-professionnelle d'exercice (SPE). Son entrée en vigueur était toutefois suspendue aux décrets d'application annoncés pour le 1^{er} juillet 2017 au plus tard. Trois décrets du 5 mai 2017 viennent de compléter le dispositif en fixant les règles propres aux SPE ainsi que les conditions de transformation d'une SCP en SPE, et en adaptant à cette nouvelle forme de personne morale le statut réglementaire de l'exercice de la profession de notaire sous la forme sociétale. > **LIRE P. 1**